

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-0786 rév. 4**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

NEXANS France
N° SIREN : 428593230

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/CEI 17025 : 2005**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

**ELECTRICITE / TOUT EQUIPEMENT OU PRODUIT ELECTRIQUE ET/OU ELECTRONIQUE SOUMIS
A DES ESSAIS DE COMPORTEMENT AU FEU**
*ELECTRICITY / ALL ELECTRICAL AND/OR ELECTRONICAL EQUIPMENT OR PRODUCT SUBJECT TO FIRE
BEHAVIOUR TESTING*

réalisées par / *performed by :*

NEXANS France
48, rue Paulin-Pecqueux
02110 BOHAIN EN VERMANDOIS

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/CEI 17025 : 2005 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management de la qualité adapté (cf. communiqué conjoint ISO/ILAC/IAF de janvier 2009)

Accreditation in accordance with the recognised international standard ISO/IEC 17025 : 2005 demonstrates technical competence for a defined scope and the operation of a laboratory quality management system (re. Joint IAF/ILAC/ISO Communiqué dated January 2009).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.
Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date* : **11/10/2018**
Date de fin de validité / *expiry date* : **31/05/2022**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Bâtiment-Electricité,
The Pole Manager,

Kerno MOUTARD

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-0786 Rév 3.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-0786 [Rév 3](#).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.

The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS

Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 1-0786 rév. 4

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

NEXANS France
48, rue Paulin-Pecqueux
02110 BOHAIN EN VERMANDOIS

Dans son unité technique :

- LABORATOIRE D'ESSAIS DE COMPORTEMENT AU FEU

Elle est accordée selon le périmètre suivant :

Electricité / Tout équipement ou produit électrique et/ou électronique soumis à des essais de comportement au feu

/ Essais de comportement au feu

Pour tous les essais concernant cette accréditation :

() Le laboratoire est reconnu compétent pour adopter toute méthode reconnue dans le domaine couvert par la portée générale (FLEX2).*

La liste exhaustive des normes mises en œuvre est tenue à jour par le laboratoire.

Portée générale :

Electricité / Tout équipement ou produit électrique et/ou électronique soumis à des essais de comportement au feu / Essais de comportement au feu (77-2)				
N°	Nature de l'essai	Objet soumis à l'essai	Caractéristiques ou grandeurs mesurées	Principe de la méthode d'essai
1	Détermination de l'indice d'oxygène à température ambiante	Plastiques, matériaux combustibles	Indice d'oxygène limite	Mesure de l'indice d'oxygène à partir duquel la combustion du matériau testé est permanente
2	Essais au brûleur à prémélange 1kW	Conducteur ou câble isolé	Mesure la zone de dégradation	Mesure de la propagation de la flamme le long d'un échantillon de câble ou conducteur, placé verticalement dans un écran métallique et soumis à l'action d'une flamme de 1kW durant un temps prédéfini
3	Opacité des fumées sur tronçons de câbles	Conducteur ou câble isolé	Transmittance Absorbance	Mesure de la densité de fumées dégagées par des câbles électriques brûlants sous l'action d'une flamme d'alcool dans une enceinte cubique de 3 mètres d'arête
4	Corrosivité des gaz	Matériaux combustibles prélevés sur un câble ou conducteur	pH Conductivité	Détermination conventionnelle de la corrosivité des fumées
5	Essai au four vertical	Conducteur ou câble isolé	Hauteur de dégradation	Mesure de la propagation de la flamme le long d'une éprouvette soumise à la chaleur d'un four avec flammes pilotes dans une cabine sous ventilation forcée durant un temps prédéfini
6	Essai de propagation au feu sur fils ou câbles en nappes	Conducteur ou câble isolé	Hauteur de dégradation	Mesurer la propagation de la flamme le long d'une nappe de câbles ou de conducteur soumise à la flamme d'un brûleur de puissance 20 kW dans une cabine ventilée (excepté avec deux brûleurs)
7	Indice de toxicité conventionnel	Matériaux combustibles prélevés sur un câble ou conducteur	Détermination d'un indice de toxicité conventionnel Quantité de gaz émis en mg.g ⁻¹	A partir d'un matériau pyrolysé dans un four tubulaire à une température prédéfinie, détermination de son indice de toxicité conventionnel à partir des quantités de gaz émis lors de la combustion (Limité à détermination des gaz CO, CO ₂ et HCl)
8	Gaz acide halogéné	Matériaux combustibles prélevés sur un câble ou conducteur	Détermination de la quantité de gaz acide halogène	A partir d'un matériau pyrolysé dans un four tubulaire à une température prédéfinie, détermination de sa quantité de gaz acide halogéné

Electricité / Tout équipement ou produit électrique et/ou électronique soumis à des essais de comportement au feu / Essais de comportement au feu (77-2)				
N°	Nature de l'essai	Objet soumis à l'essai	Caractéristiques ou grandeurs mesurées	Principe de la méthode d'essai
9	Opacité des fumées en atmosphère non renouvelée	Matériaux combustibles prélevés sur un câble ou conducteur et câble isolé ou conducteur	Densité optique Valeur d'obscurcissement des fumées pendant les 4 premières minutes	Exposition à un éclairage énergétique de 25kW.m ² avec ou sans application de flammes pilotes d'une éprouvette disposée verticalement

Portée détaillée :

Electricité / Tout équipement ou produit électrique et/ou électronique soumis à des essais de comportement au feu / Essais de comportement au feu (77-2)			
Objet soumis à essai	N° Essais	Référence de la méthode d'essai (*)	Limitations
Plastiques, matériaux combustibles	1	EN ISO 4589-2 NFT 51-071	/
Conducteur ou câble isolé	2	NF C 32-070 EN 50265-1 EN 50265-2-1 EN 60332-1-1 à 1-3 IEC 60332-1-1 à 1-3 EN 60695-11-2 DSTU 4216 NF C 33-226 B3.5 NF F 63436	/
	2, 5, 7, 9	NF F 16-101 NF F 63-826 NF F 63-827 NF F 63-295 NF F 63-808	/
	2, 5	NF F 63-296 NF C 32-070	/
	2, 3, 4, 6, 7, 8	EN 50264-1 EN 50264-2-1 EN 50264-2-2 EN 50264-3-1 EN 50264-3-2 EN 50382-1 EN 50382-2 EN 50306-1 EN 50306-2 EN 50306-3 EN 50306-4	/
	2, 3	EN 45545	/
	2, 3, 6	EN 45545-2 pour requis R15-R16	Excluant les Annexes A, B, C et D
	3	NF C 32-073-1 NF C 32-073-2 IEC 61034-1 IEC 61034-2 EN 61034-1 EN 61034-2	/
	3, 6, 7	BS 6853	/

Electricité / Tout équipement ou produit électrique et/ou électronique soumis à des essais de comportement au feu / Essais de comportement au feu (77-2)			
Objet soumis à essai	N° Essais	Référence de la méthode d'essai (*)	Limitations
Conducteur ou câble isolé	6	NF C 32-072-1 NF C 32-072-21 à 25 EN 50266-1 EN 50266-2-1 à 2-5 IEC 60332-3-10 IEC 60332-3-21 à 25 EN 60332-3-10 EN 60332-3-21 à 25 EN 50305	/
Matériaux combustibles prélevés sur un câble ou conducteur	4	NF F 63-808 NF C 20-453 NF C 32-074 EN 50267-2-2 EN 50267-2-3 IEC 60754-2	/
	7	NF X 70-100-1 NF X 70-100-2 EN 50305	Limité à détermination des gaz CO, CO ₂ et HCl
	8	NF C 20-454 EN 50267-1 EN 50267-2-1 IEC 60754-1	/
Matériaux combustibles prélevés sur un câble ou conducteur et câble isolé ou conducteur	9	NF X 10-702-1 NF X 10-702-2 ASTM E 662 NF C 20-902-1 NF C 20-902-2 ASTM E 662	/

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr.

Date de prise d'effet : **11/10/2018** Date de fin de validité : **31/05/2022**

Le Responsable d'Accréditation Pilote
The Pilot Accreditation Manager

Mathieu CHUST

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-0786 Rév. 3.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS

Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr